



LIMITED WARRANTY

Kraus® warrants the Product shown below will be free from manufacturing defects and will not breakdown or deteriorate under normal use, provided that the Product was properly applied within its applicable shelf life and in accordance with Kraus' written guidelines, Product Data Sheets and Specifications found at krausflooring.com.

Product	Description of Use	Warranty Period
Kraus® KPA31 Carpet Tile Adhesive	Moisture Control (10lbs MVER / 90% RH)*	15-Year
	Direct Bond Installation	15-Year
	Double Bond Installation	7-Year

*MVER – Moisture Vapor Emissions Rate per ASTM F1869; RH – Relative Humidity per AFTM F2170; for use over newly poured slabs on- or below- grade with an effective barrier system.

EXCLUSIVE REMEDIES: If a flooring installation fails as a direct result of a manufacturing defect of this Product, Kraus will pay the reasonable costs for materials and, when installed by a professional installer, Kraus will pay reasonable labor for the repair or replacement of the defective area, as determined in Kraus' sole discretion. The Product is warranted provided the initial flooring installation was installed in accordance with Product instructions, the flooring manufacturer's instructions and industry standards. The determination of whether the Product is suitable for its intended use is solely the responsibility of the user of the Product.

Kraus reserves the right to be provided samples of the flooring, adhesive and surface preparation material and reserves the right to inspect any floor covering installation that is alleged to be defective prior to authorizing any claim. Any claim repaired or replaced without written authorization from Kraus will void the warranty. Kraus is not responsible for determining the compatibility between the Product, flooring and subfloor beyond what is stated in Kraus' written literature.

EXCLUSIONS AND DISCLAIMER OF WARRANTIES: This warranty excludes, but is not limited to, improper workmanship, improper storage, defective products other than Kraus, products not sold as first quality, substrate irregularities or contamination, excessive moisture/alkalis, improper maintenance, damage or other harm that is not the result of the acts or omissions of Kraus. To qualify for the warranty, the batch number of the adhesive and purchase receipt must be supplied to Kraus. This warranty is non-transferrable and is the only remedy offered. Kraus assumes no responsibility for loss of use or any incidental or consequential damages.

THERE ARE NO IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. SOME STATES DO NOT ALLOW EXCLUSION OR LIMITATION OF INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, OR LIMITATIONS ON HOW LONG AN IMPLIED WARRANTY LASTS, SO THE ABOVE LIMITATION OR EXCLUSION MAY NOT APPLY TO YOU. THIS WARRANTY GIVES YOU SPECIFIC LEGAL RIGHTS. YOU MAY ALSO HAVE OTHER RIGHTS WHICH VARY FROM STATE TO STATE.

WARRANTY CLAIM PROCEDURES: To qualify for the remedies described above, before the expiration of the warranty period shown, Kraus must be notified in writing and be provided with proof of purchase for the Product alleged to be defective. This limited warranty becomes null and void if the customer does not provide Kraus written notice within thirty (30) days of the discovery of any alleged deficiency.

SUBMIT CLAIMS TO:

Kraus Flooring
Attn: Technical Services Department
65 Northfield Drive West
Waterloo, ON N2L 0A8

*Effective January 2019
Supersedes all previous warranties*



LIMITED WARRANTY

Kraus® Flooring Garantie que le Produit énuméré ci-dessous sera exempt de défauts de fabrication significatifs, ne se décomposera et ne se détériorera pas dans le cadre d'un usage normale et pour autant que le Produit est appliqué de façon approprié dans sa durée de conservation applicable et conformément aux Directives écrites, aux Fiches Techniques du Produit et aux Spécifications disponibles sur le site Krausflooring.com de Kraus.

Produit	Description de l'utilisation	Durée de garantie
Adhésif pour carreaux de tapid Kraus® KPA31	Contrôle l'humidité (10 livres de vapeur d'eau / 90% HR)*	15-Ans
	Installation en collage direct	15-Ans
	Installation en collage double	7-Ans

*MVER - Taux d'émission de vapeur d'eau selon la norme F1869 de l'ASTM ; HR - Taux d'humidité relative selon la norme F2170 de l'AFTM ; pour utiliser sur des nouvelles dalles coulées au niveau du sol ou au-dessous avec un système contre l'humidité efficace.

RECOURS EXCLUSIFS: Au cas où une installation de plancher échoue en raison de défauts de fabrication, Kraus assumera les coûts de matériaux raisonnables et, si installé par un professionnel, Kraus assumera les coûts de main d'œuvre raisonnables pour ces réparations ou pour le remplacement du produit défectueux, déterminé à la seule discrétion de Kraus. Le produit est garanti à condition que l'installation du plancher initial soit installé conformément aux instructions du produit et du fabricant du revêtement de sol ainsi qu'aux normes de l'industrie. Le fait que le produit est adapté à son utilisation prévue doit être est uniquement déterminé par l'utilisateur du produit.

Kraus se réserve le droit de demander des échantillons du revêtement de sol, de l'adhésif et du matériel de préparation de surface et se réserve aussi le droit d'inspecter toute installation de revêtement de sol présumée défectueuse avant d'autoriser une réclamation. Toute réclamation réparée ou remplacée sans l'autorisation écrite de Kraus annulera la garantie. Kraus n'est pas responsable à déterminer la compatibilité entre le produit, le plancher et le sous-plancher au-delà de ce qui est indiqué dans la littérature écrite de Kraus.

PROCÉDURES DE RÉCLAMATION SOUS GARANTIE: Cette garantie exclut, mais n'est pas limité, à une mauvaise main d'œuvre, une mauvaise méthode de stockage, des produits défectueux autres que ceux de Kraus, des produits non vendus comme première qualité, des irrégularités ou de la contamination du substrat, de l'humidité/alkalis excessif, un mauvais entretien, de cas fortuit, ou tout autre situation qui sont hors du contrôle de Kraus.. Afin de qualifier pour cette garantie, le numéro de lot sur l'adhésif et le reçu d'achat doivent être fournis à Kraus. Cette garantie n'est pas transférable et constitue le seul remède offert. Kraus décline toute responsabilité quand à la perte d'utilisation ou à tout dommage accidentel ou consécutif.

IL N'Y A AUCUNE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS CELLE DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER. CERTAINS ÉTATS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION NI LA RESTRICTION DES DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES, OU DES LIMITES SUR LA DURÉE DE LA GARANTIE IMPLICITE, PAR CONSÉQUENT, LES RESTRICTIONS OU EXCLUSIONS PRÉCÉDENTES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER. CETTE GARANTIE VOUS ACCORDE DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS.

PROCÉDURES DE RÉCLAMATION SOUS GARANTIE: Pour pouvoir bénéficier des recours décrits ci-dessus, le Propriétaire doit informer Kraus par écrit avant l'expiration de la période de garantie décrite ci-dessus et fournir une preuve d'achat pour le Produit présumé défectueux. Cette garantie limitée devient nulle et non avenue si le client ne fournit pas à Kraus un avis écrit dans les trente (30) jours suivant la découverte de la défaillance présumée.

SOUMETTRE LES RÉCLAMATIONS À:

Kraus Flooring
A/S: Département de Services Techniques
65 Northfield Drive West
Waterloo, ON N2L 0A8

À partir de Janvier 2019
Remplace toute autre garantie antérieure